



Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2022
Diffusée sur le site internet de la commune le 12 juillet 2022

Le mardi cinq juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, convocation affichée le même jour à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Davy BRUN qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETARE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

En préambule, M. Gérard FABRE 1^{er} Adjoint exprime son soutien à Mme Agnès SURATEAU et sa fille, félicite Mme Rozenn LUX pour la validation de son mémoire et de sa licence au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin est approuvé à l'unanimité.

1) Décisions du Maire :

→ Décision portant sur l'acquisition d'un véhicule communal pour les besoins des services techniques-Contrat de Crédit-Bail

Le Maire de la commune de Quiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3, L.2122-21 et L.2122-22,

En vertu de la délégation qui a été conférée par délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2020 enregistrée à la Sous-Préfecture de Provins sous le N°2020/46 le 24 septembre 2020,

Vu le budget de la commune voté et approuvé par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2022,

Vu la consultation effectuée auprès de plusieurs sociétés,

Vu l'offre présentée par la société METZ DIFFUSION 17 Avenue Léon Blum 77120 COULOMMIERS 37210 présentant les conditions financières les plus avantageuses pour un Crédit-Bail pour une durée de 48 mois;

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule communal de marque FORD TRANSIT,

Considérant le besoin des services techniques,

DECIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition de la société METZ DIFFUSION 17 Avenue Léon Blum 77120 COULOMMIERS pour un contrat de Crédit-Bail d'une durée de 48 mois pour un véhicule de marque RENAULT modèle MASTER.

ARTICLE 2 : De retenir les conditions financières suivantes :

• Location Crédit-Bail pour une durée de 48 mois pour un montant total de 46 041,06 € HT montant avec option d'achat finale pour un montant de 3 715,66 € HT

Nombre de loyer	Montant des loyers	Montant global des loyers
1	Loyer de 1 709,49 €	1 709,49 €
47	Loyers de 816,73 €	38 386,31 €

Montant total des loyers (sans assurance(s) ni prestations(s)) : 40 095,80 € HT

Montant des primes d'assurances : 2 229,60 € HT

Option d'achat finale : 3715,66 € HT

Coût total : 46 041,06 € HT

→ Décision d'emprunt du Maire ayant reçu délégation du Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2020 décidant de donner délégations à M. le Maire en vue de souscrire les emprunts inscrits au budget,

Vu le Budget de la commune voté et approuvé par le Conseil Municipal le 8 avril 2022.

DECIDE

Article 1 : La commune de Quiers a sollicité auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie, un emprunt de 534 000€ destiné à financer le programme d'investissements de l'année, et notamment pour financer le reste à charge de la commune suite aux investissements inscrits au budget 2022 (Un fois les subventions déduites ainsi que la FCTVA)

Article 2 : Les caractéristiques de l'emprunt proposé sont les suivantes :

- Montant : 534 000 €
- Durée : 25 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : fixe à 1,75%
- Amortissement : échéances constantes
- Frais : 267 €

2) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL 2022 (Virement de crédit).

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget général 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		2 100,00	Dépenses imprévues
D F 023 023 (ordre)	2 100,00		Virement à la section d'investissement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 100,00
	Réductions		2 100,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	2 100,00
Solde Réductions	2 100,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 1 du budget général 2022.

3) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL 2022 (Crédit supplémentaire).

M. Gérard FABRE, Adjoint au Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédit supplémentaire entre les différents chapitres du budget général 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Désignation
D I 21 21534 OPNI	1 695,00		Réseaux d'électrification : intervention du géomètre RD 215 Les Loges, dans le cadre de l'enfouissement, délimitation des parcelles.
D I 21 21578 OPNI	405,00		Matériel et outillage de voirie : <ul style="list-style-type: none"> - Achat du panneau d'agglomération détérioré par un administré (remboursé par celui-ci en compte 7*) - Achat d'un panneau stationnement interdit, chemin menant à l'aire de jeux des Loges
R I 021 021 OPFI (ordre)	2 100,00		Virement de la section de fonctionnement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 100,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	2 100,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Rédu.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 2 du budget général 2022.

4) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2022 (Virement de crédit).

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61523 //ASST		0,18	Réseaux
D F 023 023 (ordre)	0,18		Virement à la section d'investissement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		0,18
	Réductions		0,18
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	0,18
Solde Réductions	0,18
Ouv. -Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 1 du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

5) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2022 (Virement de crédit).

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 001 001 OPFI//ASST	0,18		Excédent reporté : rectification suite à erreur sur budget d'ouverture 2022
R I 021 021 OPFI//DEF (ordre)		0,18	Virement à la section d'investissement

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	0,18	
	Réductions	0,18	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	0,18
Solde Réductions	0,18
Ouv. -Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 2 du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

6) CONTRAT RURAL- VOIRIE-AIDES FINANCIERES

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des Contrats Ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat Rural portant sur l'opération suivante :

- Opération de voirie avec création de trottoir sur les rues de la Noue et rue Saint Jacques hameau de la Fermeté, de la rue Sainte Hélène et aménagement de la rue de Granvillé hameau de la Fermeté pour une somme de 500 000 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 500 000 € HT.

M. Jean-François THOLLET demande si une commission travaux a eu lieu pour l'aménagement de la voirie et le choix du Maître d'œuvre (M. Jakubczak).
Mme Véronique THOLLET souligne qu'il serait souhaitable d'avoir plus d'informations et d'échanges avant le conseil municipal (envoi des documents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 abstentions, des membres présents et représentés approuve le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre et M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire et décide de programmer les opérations décrites ci-dessus pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels.
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq années à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 années.
- A mentionner la participation de la Région Ile de France et du Département de Seine et Marne et d'apposer leur logo type dans toutes les actions de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 abstentions, des membres présents et représentés :

- Sollicite Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et Monsieur le Président du Département de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40% pour la Région Ile de France et de 30% pour le Département de Seine et Marne dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée pour un montant plafonné à 500 000 euros.
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau Contrat Rural selon les éléments exposés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- Désigne Monsieur Didier JAKUBCZAK pour assurer la maîtrise d'œuvre et le Cabinet STRATEGIA pour l'accompagnement administratif et financier de l'opération qui les concerne.

7) Comptes rendus :

M. Gérard FABRE- Communauté de communes de la Brie Nangissienne- Commission Sports- 04/07/2022

Questions diverses :

Intervention de M. Jean-François THOLLET rapport aux documents distribués dans les boîtes aux lettres par l'APREVA concernant l'enfouissement du CO2 par Boréalisis.

M. Gérard FABRE informe les membres du conseil municipal :

- Enquête Publique Unique- Autorisation exploitation d'une unité de fabrication d'huile de pyrolyse à partir de déchets plastiques dans le cadre de la reconversion de la raffinerie située sur la plateforme de Grandpuits.

Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie.

M. José CUETO informe les membres du conseil municipal :

- Stationnement de véhicules sur les espaces verts
- En attente d'une réunion avec le Département de Seine et Marne service Environnement représenté par M. PARISOT pour l'implantation de haies sur la commune.
- Soirée repas « paëlla » pour la fête de la commune le 17 septembre 2022.

Un coupon réponse sera proposé lors de la distribution de l'affiche de la fête pour une meilleure organisation le paiement devrait être demandé lors de l'inscription.

- Concours Maisons et terrasses fleuries- le jury composé d'élus et d'habitants a arpenté la commune le 1^{er} juillet.
- Réclamation auprès de Seine et Marne Numérique pour les boîtiers fibre laissés ouverts lors d'interventions.
- Tournoi de pétanque organisé par la commune dimanche 3 juillet 2022- 19 équipes inscrites

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

M. le Maire donne la parole au public

Mme POTTERIE

- Déchets végétaux déposés aux abords du stade de la Fermeté qui ont dû être vus par les agents du service technique.
- Demande si une plainte est déposée en gendarmerie si des remarques sont exposées lors de conseil ?

Il lui est répondu positivement si les menaces et insultes sont fondées et ciblées sur une personne au sein de la mairie.